



FORUM BIODÉCHETS

Animé par :



SÉQUENCE 2 (15h30 – 16h45)

Atouts et modalités de traitement par méthanisation

Qu'est ce que les biodéchets ?

« Tout déchet non dangereux biodégradable

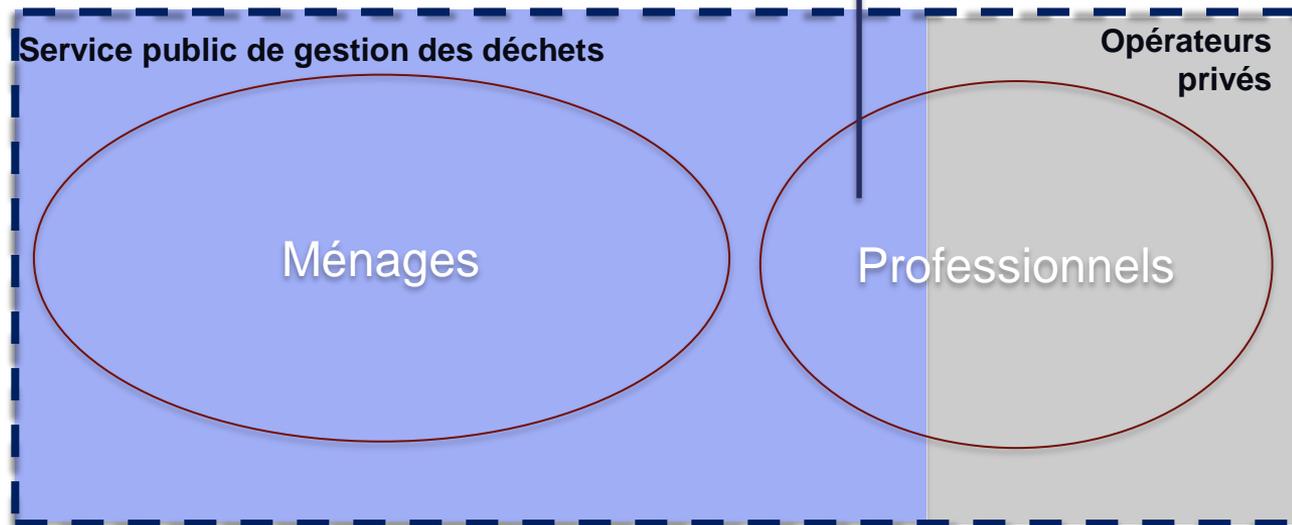
- de jardin ou de parc,
- alimentaire ou de cuisine,
- ou comparable,

issu notamment des :

- ménages,
- bureaux,
- restaurants,
- commerces de gros,
- cantines,
- traiteurs,
- magasins de vente au détail,
- établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. »



Producteurs / gisement / gestion



Petits producteurs assimilés : restaurants, traiteurs, ...
Gros Producteurs assimilés : marchés forains, restauration collective scolaire ou municipale

Gros producteurs
> 10 T /an

Généralisation du tri à la source des biodéchets programmée en plusieurs étapes

LOI LTECV, LOI AGECE ET ORDONNANCE 2020, PRPGD

**1er janvier
2016**

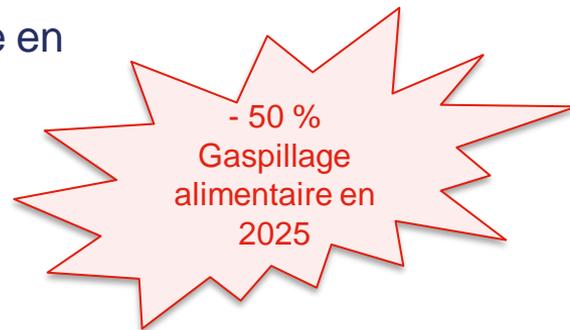
obligation pour les gros
producteurs > 10T /an

**31 décembre 2023
Généralisation**

obligation pour tous
(ménages)

31 décembre 2022

obligation producteurs
> 5 T /an



Documents cadres et dispositifs d'aides

DOCUMENT
CADRE

ILE-DE FRANCE
PROPRE
JUILLET 2016



Plan d'actions en
4 axes
d'interventions

DISPOSITIF
SOUTIEN

FONDS
PROPRETE

PLAN RÉGIONAL DE
PRÉVENTION ET DE
GESTION DES
DÉCHETS
NOV 2019



Document de
planification opposable
: objectifs et
préconisations
à 2025 et 2031

STRATÉGIE RÉGIONALE
EN FAVEUR DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
SEPT 2020



Stratégie régionale :
3 axes, 10 leviers, 40
actions et 8
engagements

DISPOSITIF « Zéro Déchet et
Economie circulaire » + AMI et AAP
ciblés

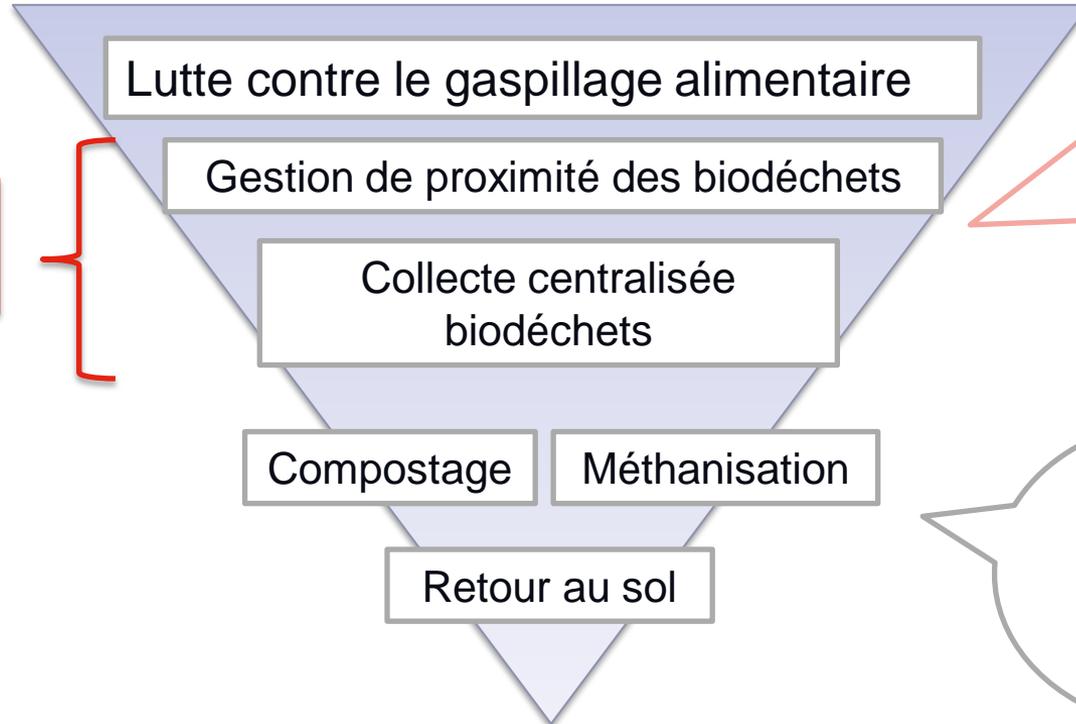
Hiérarchie des modes de traitement et tri à la source des biodéchets alimentaire

RÉDUIRE, DÉTOURNER, VALORISER

Priorité =
prévention

Généralisation tri à la
source des biodéchets

Valorisation
organique =
retour au sol



« Tri à la source
des biodéchets »
ne signifie pas
nécessairement

« collecte
séparée »

Valorisation sur place =
compostage domestique
ou partagé ou en
établissement

Collecte séparée =
collecte au porte à porte
ou en apport volontaire

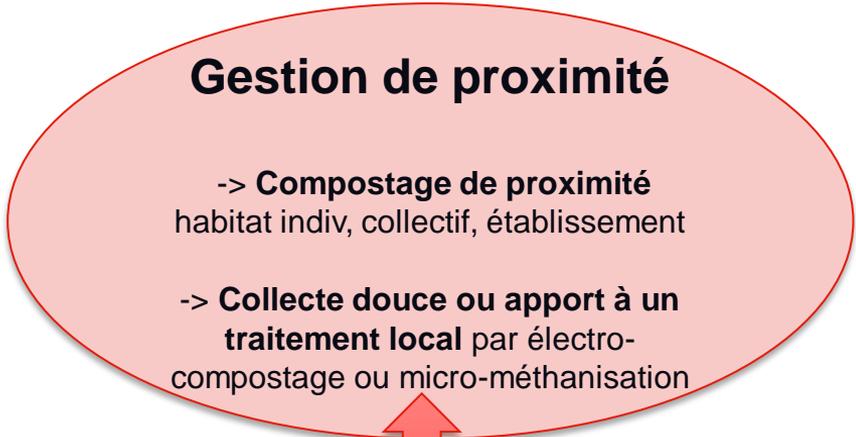
Modification du L
2224-16 du CGCT

Tri Mécano- Biologique

Interdiction production
de compost issu d'un
TMB à partir de 2027.

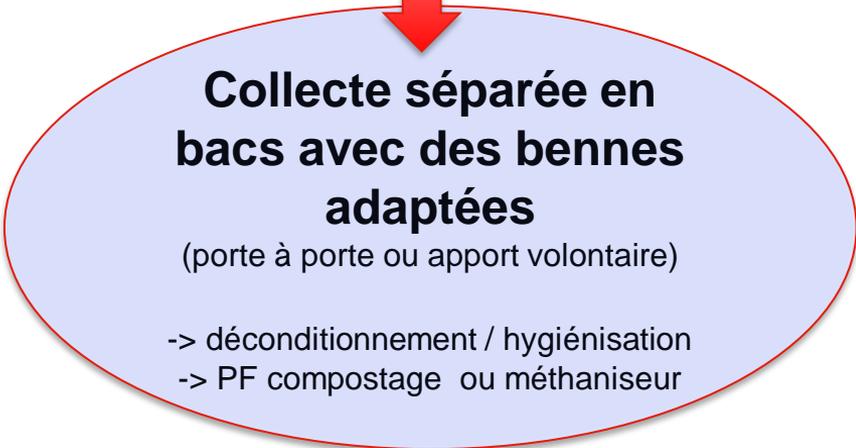
+ critères de justification
du tri à la source des
biodéchets décret
30/06/21 et arrêté
20/08/21

Tri à la source des biodéchets et PRPGD



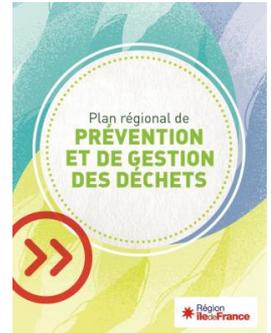
Gestion de proximité

- > **Compostage de proximité**
habitat indiv, collectif, établissement
- > **Collecte douce ou apport à un traitement local** par électro-compostage ou micro-méthanisation



Collecte séparée en bacs avec des bennes adaptées

- (porte à porte ou apport volontaire)
- > déconditionnement / hygiénisation
 - > PF compostage ou méthaniseur



PRPGD

Renforcer le compostage de proximité

Expérimenter : solutions de gestion de proximité, collectes porte à porte/ apport volontaire

Etudes de pré-opérationnelles pour faire évoluer le SPPGD
caractérisations,
conteneurisation, suppression collecte, adaptations dotations, schéma de tri à la source, complémentarité des solutions..

Disposer d'exutoires de valorisation pour un retour au sol

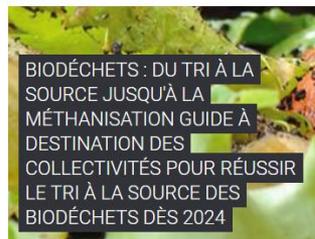
Ressources biodéchets

SITE DE PROMÉTHA ([HTTPS://WWW.ARECV-IDF.FR/PROMETHA/RESSOURCES/RESSOURCES-BIODECHETS/](https://www.arenv-idf.fr/prometha/ressources/ressources-biodechets/))

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE



RCC IDF



OPENLAB



ORDIF

RESSOURCES DE NOS PARTENAIRES



RCC IDF



OPENLAB



ORDIF

Liste complète

Thématique	Titre	Auteur	Année	Territoire	Type	Taille
Digestat	Les caractéristiques des digestats issus de la méthanisation de biodéchets	INRAE	2021	national	support webinaire	25 pages
Réglementation	Biodéchets : du tri à la source à la valorisation finale, quelles obligations réglementaires ?	DRIEE / SPI Vallée de la Seine	2019	IDF	guide	36 pages
Réglementation	Synthèse réglementaire concernant la gestion des biodéchets en restauration	ADEME / GECO	2016	national	guide	14 pages
Réglementation	Contrats de gestion des biodéchets - Obligation de valorisation des biodéchets	MTE DCPD	2003	national	support	11 pages

Vos contacts

Service Economie circulaire et déchets
zerodechet@iledefrance.fr

Anne-Sophie de KERANGAL

Cheffe de service

anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr

01.53.85.71.45 / 06.08.08.89.72

Damien ANTOINE

Chargé de mission EC et déchets – référent 94 et 95

expert déchets ménagers et assimilés et biodéchets

damien.antoine@iledefrance.fr / 01.53.85.68.11

Anne BRISSET

Chargée de mission EC et déchets – référente 75

experte déchets REP, SREC

anne-brisste-guistiniani@iledefrance.fr / 01.53.85.78.17

Hélène COLOMBINI

Cheffe de projet PRPGD - référente 77 et 92

experte déchets d'activités économiques et dangereux

helene.colombini@iledefrance.fr / 01.53.85.56.42

Agnès NALIN

Chargée de mission EC et déchets - référente 93

experte déchets résiduels, déchets de chantier et dépôts sauvages

agnes.nalin@iledefrance.fr / 01.53.85.72.94

Alexia PETIT

Chargée de mission EC et déchets – référente 75

experte consigne, vrac,

alexia.petit@iledefrance.fr / 01.53.85.73.63

Sarah MAHE

Chargée de mission EC et déchets – référente 91

experte réemploi, réparation, REP

sarah.mahe@iledefrance.fr / 01.53.85.51.73

Audrey PETIT

Chargée de mission EC et déchets – référente 78

experte territoires, culture et formation

audrey.petit@iledefrance.fr / 01.53.85.59.28

Zoulira BOUKHIMA

Assistante

zoulira.boukhima@iledefrance.fr / 01.53.85.56.38

Sandra MOHAMED

Gestionnaire administratif et financier

sandra.mohamed@iledefrance.fr /

01.53.85.76.06

Solène CIOFOLO

Gestionnaire administratif et financier

solene.ciofolo@iledefrance.fr / 01.53.85.65.56

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85



Etat des lieux et perspectives sur les capacités de traitement par méthanisation en Île-de-France



INSTALLATIONS

TRANSFERT & TRAITEMENT

Les déchets alimentaires collectés en ville peuvent être amenés dans des **centres de transferts** permettant souvent de déconditionner et hygiéniser les flux avant de les envoyer vers des exutoires finaux plus éloignés.

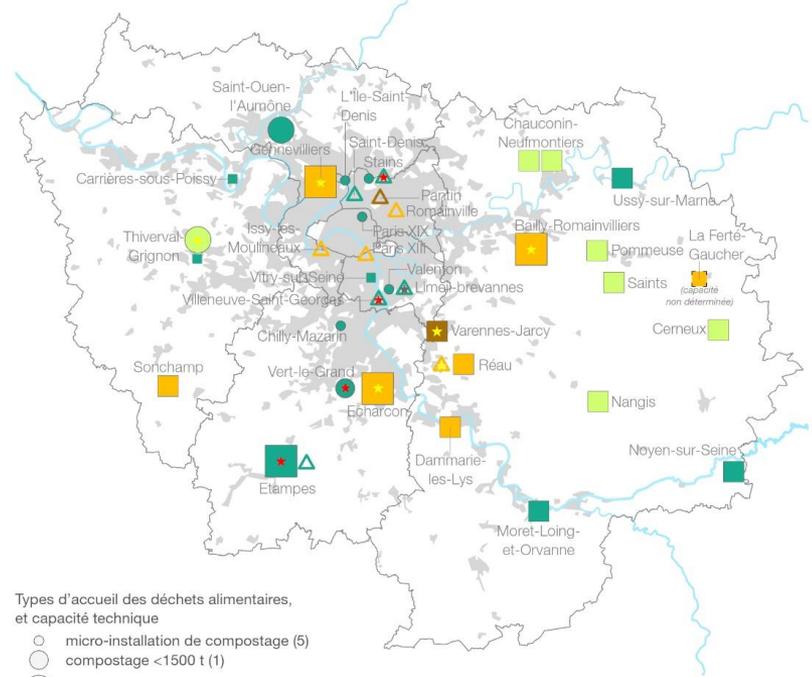
Le mode de traitement final est majoritairement la **méthanisation**,

- soit de taille moyenne et agricoles,
- soit de plus grande taille et industrielles.

De nombreuses installations vont ouvrir dans les prochaines années

Des **micro-installations** existantes et en projet, commencent également à mailler le territoire urbain.

Les installations de traitements biologiques (compostage et méthanisation) et quais de transfert de déchets alimentaires
en Île-de-France en 2020 et 2021 (projets au 1er juin 2022)



Types d'accueil des déchets alimentaires, et capacité technique

- micro-installation de compostage (5)
- compostage <1500 t (1)
- compostage de 7 000 à 15 000 t (2)
- micro-méthanisation (3)
- méthanisation <15 000 t (13)
- méthanisation de 30 000 à 72 000 t (4)
- △ quai de transfert (10)

- Déconditionneur
- ★ en fonctionnement (4)
 - ★ en projet (6)
 - ★ à l'arrêt depuis 2021 (1)

Etat des sites

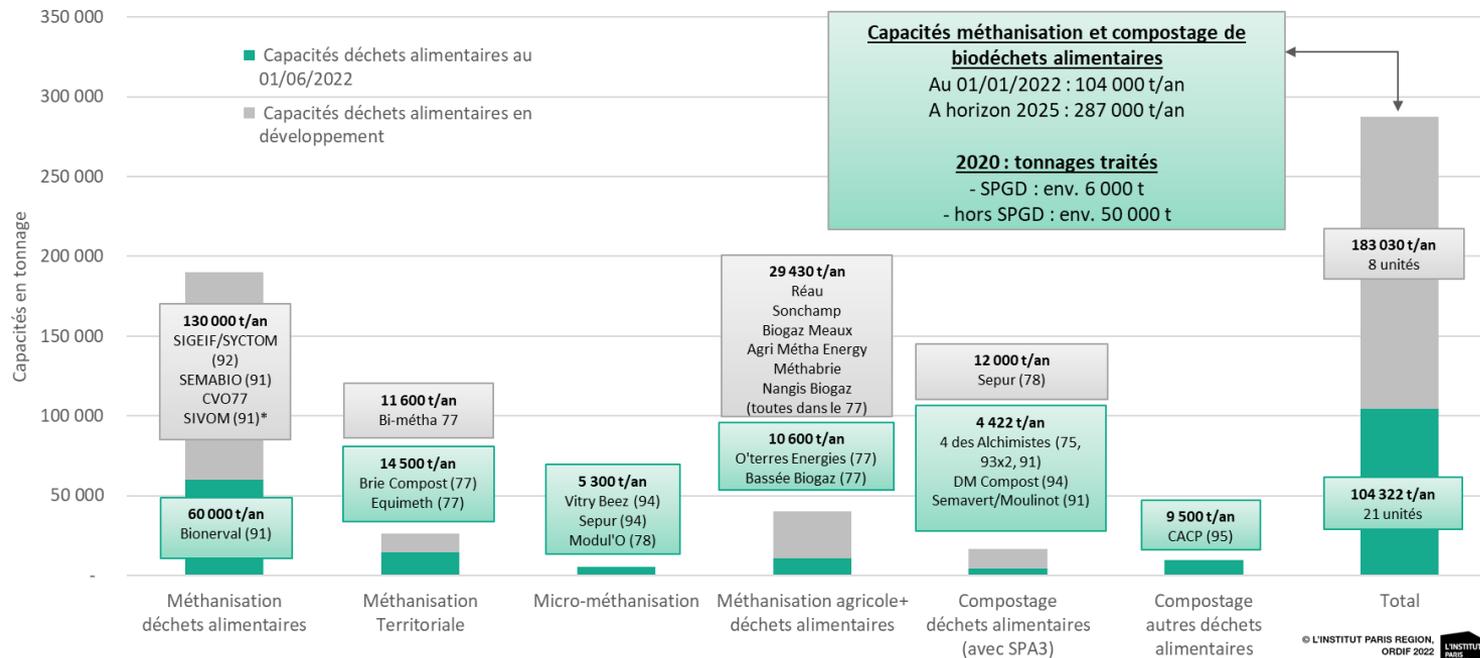
- site accueillant des déchets alimentaires
- site en fonctionnement, avec accueil de déchets alimentaires à très court terme
- site autorisé à l'accueil de déchets alimentaires mais pas équipé
- site en projet / construction avec accueil de déchets alimentaires

N 0 20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2022
Sources : ORDIF



Capacités techniques franciliennes de traitement des déchets alimentaires au 01/06/2022



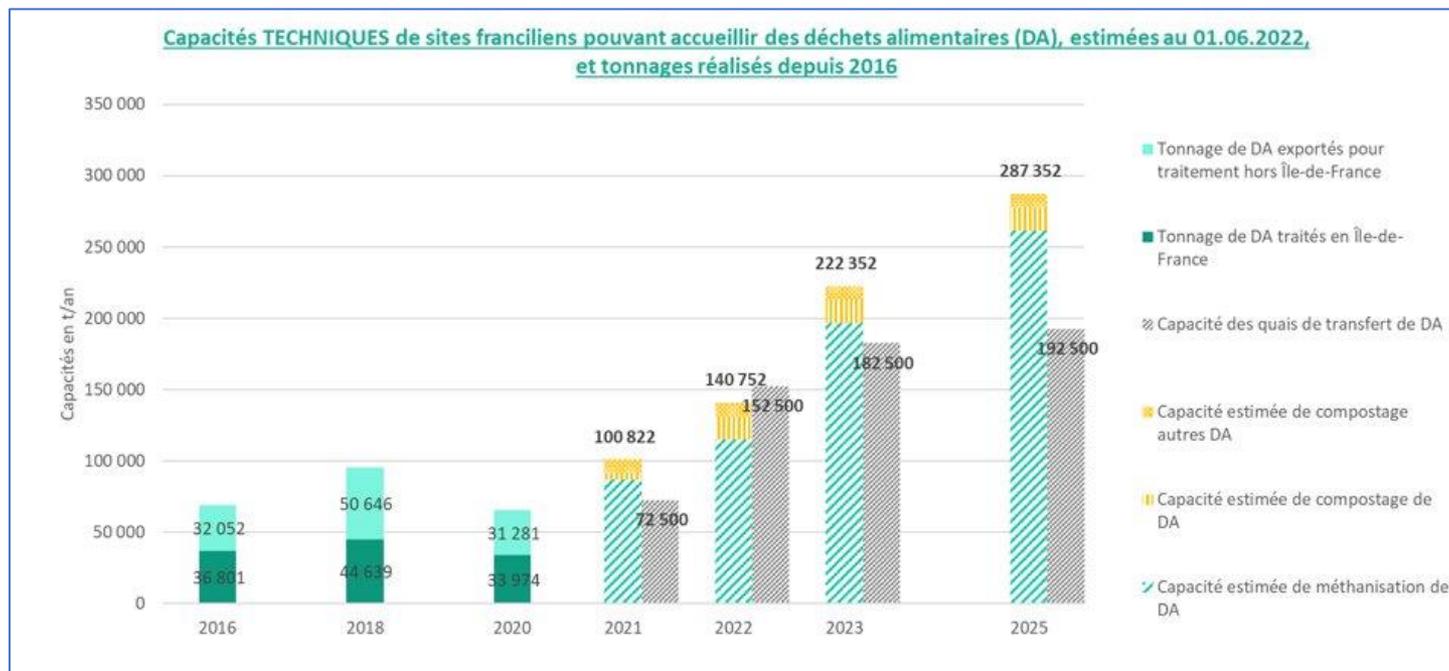
*Le site du SIVOM dispose de l'autorisation mais la ligne dédiée n'est, à ce jour (début 2022), pas en place



Le détail de la classification des installations de méthanisation, quel que soit le flux méthanisé, est présenté dans le [Bilan de fonctionnement 2020 des unités de méthanisation en Île-de-France](#) publié par l'AREC



INSTALLATIONS TRAITEMENT & CAPACITÉS





FORUM BIODÉCHETS

Retour d'expériences et échanges

SÉQUENCE 2 *(15h30 – 16h45)*

Atouts et modalités de traitement par méthanisation